

# ACTION URGENTE

## TUNISIE. INQUIÉTUDES POUR LA SANTÉ D'UN JOURNALISTE EN DÉTENTION

**Le prisonnier d'opinion Fahem Boukadous, 40 ans, mène une grève de la faim depuis le 8 octobre 2010 afin de protester contre sa détention prolongée et ses conditions de vie à la prison de Gafsa. Il refuse de prendre son traitement médical, ce qui met sa vie en danger.**

Fahem Boukadous a entamé une grève de la faim pour protester contre le traitement que lui font subir les autorités carcérales et qui se dégrade de plus en plus. Sa femme, Afef Bennaceur, et lui estiment que depuis que d'autres journalistes ont tenté de se rendre à la prison pour une visite de solidarité, samedi 18 septembre, il subit un harcèlement accru de la part des gardiens de la prison. Il a notamment été séparé de son compagnon de cellule, Hassan Ben Abdallah, sa nourriture est tellement passée au crible qu'elle en devient immangeable et toutes ses conversations avec sa femme sont observées, écoutées et enregistrées.

Fahem Boukadous souffre d'asthme aigu, ce qui se traduit par de graves problèmes respiratoires. Il doit prendre un traitement régulièrement et bénéficier d'une surveillance médicale. Son état a empiré en raison des conditions de détention et, selon sa femme, sa santé se dégrade progressivement. Plusieurs graves crises d'asthme se sont déclenchées chez lui depuis qu'il est en prison. Il a également souffert d'une infection à la gorge et aux dents et, plus récemment, de maux d'estomac. Il a eu une crise d'asthme le 22 septembre. Les autorités de la prison de Gafsa ont promis de l'emmener à l'hôpital mais n'ont pas tenu parole. Il n'a été hospitalisé que 13 jours plus tard, le 4 octobre, à la suite d'une autre crise.

Le 9 octobre, second jour de sa grève de la faim, Fahem Boukadous a été victime d'une nouvelle crise d'asthme mais il a insisté pour lutter contre sans médicament.

Fahem Boukadous travaille comme journaliste pour la chaîne de télévision privée Al Hiwar Ettounsi. À ce titre, il a rendu compte et diffusé des images des manifestations contre le taux de chômage et le coût élevé de la vie qui ont eu lieu dans la région de Gafsa, dans le sud-ouest de la Tunisie, au premier semestre 2008. Il a été condamné à six ans de prison en décembre 2008 pour son appartenance supposée au groupe à la tête des troubles. Il a été déclaré coupable lorsqu'il a été rejugé en janvier 2010 et sa peine a été ramenée à quatre ans d'emprisonnement.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :**

- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Fahem Boukadous, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé de manière légitime et pacifique son droit à la liberté d'expression ainsi que ses activités de journaliste ;
- dites-vous préoccupé-e par le fait que les mauvaises conditions de sa détention contribuent à la détérioration de la santé de cet homme ;
- en attendant sa libération, priez instamment les autorités tunisiennes d'améliorer les conditions de détention de Fahem Boukadous et de veiller à ce que cesse le harcèlement dont il est victime en prison ;
- exhortez-les à faire en sorte que Fahem Boukadous bénéficie des soins médicaux spécialisés dont il a besoin, et ce à l'extérieur de la prison si nécessaire, comme le prévoit l'Ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 NOVEMBRE 2010 À :**

#### Président

Zine El Abidine Ben Ali

Président

Palais Présidentiel

Tunis, Tunisie

Fax : +216 71 744 721

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président de la

République,

#### Ministre de la Justice et des Droits de

l'homme

Lazhar Bououni

Ministère de la Justice et des Droits

de l'Homme

31, boulevard Bab Benat

Tunis 1019, Tunisie

Fax : +216 71 568 106

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

#### **Copies à :**

Président du Comité supérieur des

droits humains et des libertés

fondamentales

Moncer Rouissi

85 avenue de la liberté

1002 Tunis-Belvédère

Tunisie

Fax : +216 71 784 037

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## TUNISIE. INQUIÉTUDES POUR LA SANTÉ D'UN JOURNALISTE EN DÉTENTION

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Après les manifestations contre le chômage, la corruption et le coût élevé de la vie qui ont eu lieu à Gafsa au premier semestre 2008, les autorités tunisiennes se sont lancées dans une répression violente, dispersant les manifestations par la force et arrêtant des centaines de personnes. En décembre 2008, le tribunal de première instance de Gafsa a condamné un groupe de 38 syndicalistes et manifestants, parmi lesquels Fahem Boukadous et Hassen Ben Abdallah, à des peines de prison pour leur rôle supposé de meneurs du mouvement. Fahem Boukadous est journaliste et il a couvert les manifestations pour la chaîne de télévision privée Al Hiwar Ettounsi. Le juge d'instruction a conclu que si Fahem Boukadous n'avait pas participé directement aux manifestations, il était néanmoins un membre actif du groupe qui menait le mouvement parce qu'il avait diffusé des informations de « propagande » en Tunisie et à l'étranger.

Fahem Boukadous, qui s'était alors réfugié dans la clandestinité, a été jugé et condamné par contumace à six années de prison. Sa condamnation a été confirmée en appel en février 2009. Il a été poursuivi pour « appartenance à une association de malfaiteurs », « participation à un groupe formé en vue de préparer et commettre une attaque contre des personnes ou des biens » et « propagation de fausses informations de nature à troubler l'ordre public ».

En novembre 2009, toutes les personnes condamnées et emprisonnées au cours de la répression ont été remises en liberté conditionnelle à la suite d'une grâce présidentielle à l'occasion du 22<sup>e</sup> anniversaire de l'accession au pouvoir du président Ben Ali. La grâce présidentielle ne s'appliquait qu'aux détenus dont la condamnation était considérée comme finale, et excluait ceux qui se s'étaient réfugiés dans la clandestinité et avaient été jugés par contumace. Fahem Boukadous est sorti de la clandestinité et a été de nouveau jugé et condamné en janvier 2010, mais sa peine a été ramenée à quatre ans d'emprisonnement. Sa condamnation a été confirmée par la Cour d'appel de Gafsa en juillet 2010. Fahem Boukadous a été placé en détention le 15 juillet 2010, une semaine après la décision de la Cour d'appel. Fahem Boukadous a été hospitalisé à plusieurs reprises entre avril et juillet 2010 pour des difficultés respiratoires et il a été arrêté à sa sortie de l'hôpital. Il est actuellement détenu à la prison de Gafsa.

Amnesty International affirme que l'ensemble du procès de Fahem Boukadous n'était pas conforme aux normes internationales d'équité des procès. En première instance, les avocats de la défense n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier et leur demande de procéder à un contre-interrogatoire des témoins a été rejetée. Lors de l'audience en appel, ils ont pu exposer leurs arguments devant la cour mais n'ont toujours pas été autorisés à faire citer des témoins ni à procéder à leur contre-interrogatoire. Ce procès a été marqué par la présence massive des forces de sécurité à la fois dans la salle d'audience et à l'extérieur.

AU 222/10, MDE 30/019/2010, 19 octobre 2010

